



PREFECTURE DE POLICE

DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE

Pièces à fournir
pour le renouvellement d'une carte de séjour temporaire
ou d'un certificat de résidence algérien
Visiteur, Stagiaire ou Profession libérale ou indépendante

Art. L 313-6, L 313-7-1 ou L 313-10-3° du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile
Accord franco algérien du 27 décembre 1968 modifié
Accord franco tunisien du 17 mars 1988 modifié

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

JUSTIFICATIFS RELATIFS A L'ETAT CIVIL :

- **Titre de séjour** (original + 1 photocopie) ;
- **Passeport** en cours de validité (original + 1 photocopie) ;
- si une modification a été apportée à vos nom(s) et/ou prénom(s) sur votre passeport : attestation de concordance ou attestation d'identité de personne avec timbre sec, établie par votre consulat ;
- Si vous êtes né en France : **acte de naissance**. Si changement d'état civil : **livret de famille** + carte de séjour du conjoint ou acte de divorce ou de décès du conjoint ;
- **3 photographies d'identité** récentes, format 3,5 x 4,5 cm, de face et tête nue.
- **Si vous êtes titulaire d'un visa de long séjour valant titre de séjour :**
 - * Copie du VLS-TS
 - * Copie de la vignette OFII
 - * Acte de naissance avec filiation (traduction en français par traducteur assermenté)
 - * Si vous êtes marié et/ou si vous avez des enfants : livret de famille ou acte de mariage, copie de l'acte de naissance du ou des enfants.

JUSTIFICATIF DE DOMICILE :

- **Facture de gaz ou d'électricité** (original + 1 photocopie)
ou quittance de loyer de moins de 3 mois ou contrat de location ou titre de propriété s'ils datent de moins de 3 mois ; si vous êtes hébergé produire en plus : attestation d'hébergement du logeur et copie de sa carte d'identité ou de séjour ; si vous êtes hébergé à l'hôtel ou en foyer : attestation du responsable et facture du dernier mois ; si vous occupez une loge de gardien : attestation récente du syndic.

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES ET DE COUVERTURE SOCIALE : voir au verso.

L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire.

PRESENCE PERSONNELLE OBLIGATOIRE

Prévoir le paiement éventuel d'un timbre fiscal pour le paiement de la taxe due sur les titres de séjour dont le montant peut varier selon le cas de 58€ à 87€, d'une majoration de 16€ pour duplicata ou défaut de présentation du titre arrivant à échéance, d'un droit de visa de régularisation de 180€ pour une demande de renouvellement présentée après l'expiration du titre et d'un timbre fiscal de 19€ pour l'édition des nouveaux titres de séjour sécurisés.

NE PAS JOINDRE DE TIMBRE FISCAL A VOTRE DEMANDE

Il pourra si nécessaire être acheté sur le lieu de délivrance du titre, dans la limite de 300€ si paiement en espèces
Au-delà de 300€ les usagers doivent utiliser un autre moyen de paiement : chèque, carte bancaire, ...

Pièces à fournir (suite)

Tous les documents présentés doivent être rédigés en français

original + 1 photocopie (format A4)

JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES ET DE COUVERTURE SOCIALE

L 313-6 VISITEUR :

- **Justificatifs de ressources** personnelles : attestation bancaire établissant que l'étranger dispose de ressources au moins égales au montant du SMIC en vigueur au moment du dépôt de la demande, sur une année ; ou titre de pension au moins égal au SMIC sur une année ;

Si conjoint salarié : 3 derniers bulletins de salaire du conjoint ;

Si prise en charge par un tiers : attestation bancaire fournie par le répondant établissant que celui-ci dispose d'un montant de ressources au moins égal à deux fois le SMIC au moment du dépôt de la demande sur une année ; ou titre de pension du répondant au moins égal à deux fois le SMIC sur une année.

- **Dernier avis d'imposition ;**
- **Justificatif de couverture sociale** personnelle ;
- **Engagement** à n'exercer en France aucune activité professionnelle.

CAS PARTICULIER : Demande de changement de statut pour devenir salarié ou travailleur temporaire :
Promesse d'embauche.

L 313-7-1 STAGIAIRE :

- **Convention** de stage visée par les services de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (Service de la Main d'œuvre Etrangère) ;

- **Justificatifs de ressources personnelles** : attestation bancaire établissant que l'étranger dispose de ressources au moins égales au montant du SMIC en vigueur au moment du dépôt de la demande, sur une année ; ou titre de pension au moins égal au SMIC sur une année ;

Si conjoint de salarié : 3 derniers bulletins de salaire du conjoint ;

Si prise en charge par un tiers : attestation bancaire fournie par le répondant établissant que celui-ci dispose d'un montant de ressources au moins égal à deux fois le SMIC au moment du dépôt de la demande sur une année ; ou titre de pension du répondant au moins égal à deux fois le SMIC sur une année.

L 313-10-3* PROFESSION LIBERALE OU INDEPENDANTE :

- **Dernier avis d'imposition sur le revenu ;**
- **Justificatif de couverture sociale ;**
- **Justificatif de l'inscription et du versement des cotisations** à l'URSSAF, à la Maison des Artistes (pour peintres, sculpteurs, graveurs, dessinateurs, graphistes) ou à l'AGESSA (pour écrivains, auteurs dramatiques, musiciens, chorégraphes) ;
- **Inscription au rôle de la taxe professionnelle** (sauf professions exonérées) ;
- **Carte de l'ordre professionnel** pour avocat, médecin, architecte, chirurgien dentiste, expert-comptable.

CAS PARTICULIER : Demande de changement de statut pour devenir salarié ou travailleur temporaire :
Promesse d'embauche.

• **Justificatifs d'intégration :**

- Attestation de **formation civique** ;
- Attestation **session d'information « vivre et accéder à l'emploi en France »** (Module « accès à l'emploi » et Module 1 ou 2) ;
- **Formation linguistique**, selon le cas : attestation de dispense de formation linguistique (ministérielle ou O.F.I.I.), diplôme initial en langue française (DILF), attestation d'assiduité (du Centre de Formation ou O.F.I.I.).
- **Bilan de compétences.**

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Internet : www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr